

ARRETE N° 2026/296

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L.2122.18 ainsi que ses articles L.2122.23, L.2122.30, L2212.1 et suivants,

Considérant la mise en place du parapheur électronique pour la signature des bordereaux de mandats et de titres au sein de la collectivité,

Considérant l'organisation actuelle qui prévoit une étape de signature technique des bordereaux de mandats et de titres avant la signature de l'autorité territoriale,

Arrête :

Article 1er – Sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature est donnée à **Madame Claire DESCLOZEUX** pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes au niveau de l'étape technique des signatures des bordereaux de mandats et de titres avant la signature de l'autorité territoriale.

Article 2 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et transmis pour être rendu exécutoire au représentant de l'Etat ainsi qu'au Trésorier Principal.

Fait à Portes-lès-Valence, le 30 juin 2026.

Le Maire

Geneviève GIRARD

Notifié le :

Signature,